



Divulcation de VisaNet

Normes de gestion du risque de la Banque du Canada des systèmes de paiement importants

Le 14 Octobre, 2025

Table des matières

Aperçu	3
Visa et VisaNet — Informations clés.....	3
Désignation de VisaNet comme système de paiement important.....	3
Statistiques annuelles pour le Canada*	3
Divulgence narrative norme par norme	4
Norme 1 : Base juridique	4
Norme 2 : Gouvernance.....	4
Norme 3 : Cadre pour la gestion globale du risque	5
Norme 4 : Risque de crédit	6
Norme 5 : Garantie	6
Norme 6 : Risque de liquidité.....	7
Norme 7 : Finalité du règlement.....	7
Norme 8 : Règlements en argent.....	7
Norme 9 : Règles et procédures en cas de défaut du participant	8
Norme 10 : Risque commercial général.....	8
Norme 11 : Risques de garde et d'investissement	9
Norme 12 : Risque opérationnel.....	10
Norme 13 : Accès	11
Norme 14 : Modalités de participation à niveaux	11
Norme 15 : Efficacité et efficacité	11
Norme 16 : Procédures de communication et normes	12
Norme 17 : Divulgence des règles, des procédures clés et des données du marché	12
Norme 18 : Plans de rétablissement.....	13
Annexe – Définitions des termes	13

Aperçu

Visa et VisaNet — Informations clés

Visa est l'un des leaders mondiaux en matière de paiements numériques. Notre but est d'améliorer tout le monde, partout en étant la meilleure façon de payer et d'être payée. Nous facilitons le commerce mondial et les mouvements de fonds dans plus de 200 pays et territoires parmi un ensemble mondial de consommateurs, de commerçants, d'institutions financières et d'entités gouvernementales grâce à des technologies innovantes.

Depuis les premiers jours de Visa en 1958, notre activité consiste à faciliter les paiements entre les consommateurs et les entreprises. Nous nous concentrons sur l'extension, l'amélioration et l'investissement dans notre réseau propriétaire de traitement des transactions avancé, VisaNet, pour offrir un point de connexion unique pour faciliter les transactions de paiement vers plusieurs points finaux par le biais de divers facteurs de forme. En tant que réseau de réseaux permettant le mouvement mondial d'argent à travers tous les réseaux disponibles, nous travaillons pour fournir des solutions et des services de paiement pour tout le monde, partout.

Visa opère au Canada depuis plus de 50 ans, fournissant au Canada l'un des réseaux de paiement les plus avancés au monde. Dans une économie mondiale qui se déroule de plus en plus en ligne et où les affaires sont régulièrement menées au-delà des frontières, ce réseau est un facilitateur critique du commerce pour les particuliers et les grandes et petites entreprises. Visa facilite le commerce canadien à travers le transfert des paiements sur notre réseau, et ceci de manière pratique, fiable et en toute sécurité à chaque seconde de chaque jour.

- Visa facilite des mouvements sécurisés, fiables et efficaces de fonds pour les consommateurs, les institutions financières émettrices et acquérantes, et les commerçants. Nous avons traditionnellement fait référence à cette structure comme le modèle « à quatre parties ». À mesure que l'écosystème de paiements continue d'évoluer, nous avons élargi ce modèle pour inclure les banques en ligne, les portefeuilles numériques et une gamme de sociétés de technologie financière, les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Nous fournissons des services de traitement des transactions (principalement l'autorisation, la compensation et le règlement) à notre institution financière et à nos clients commerçants par l'intermédiaire de VisaNet.
- Visa offre une large gamme de produits de paiement de marque Visa que nos clients, y compris près de 14 500 institutions financières, utilisent pour développer et offrir des solutions ou des services de paiement, y compris les programmes de crédit, de débit, prépayés et d'accès en espèces pour les titulaires de comptes individuels, d'entreprises et de comptes gouvernementaux.
- Visa fournit des services à valeur ajoutée à nos clients, y compris les solutions d'émission, les solutions d'acceptation, les solutions de risque et d'identité, les solutions bancaires ouvertes et les services de conseils.
- Visa investit dans sa marque et la promeut au bénéfice de ses clients et de ses partenaires à travers la publicité, la promotion et les initiatives de parrainage avec le Comité international olympique, le Comité international paralympique, la Ligue nationale de football et les équipes de Formule 1 Red Bull—l'équipe de course Oracle Red Bull et l'équipe de formule 1 RB de l'application Visa Cash, entre autres. Nous utilisons également ces actifs de commandite pour présenter nos innovations de paiement.

Désignation de VisaNet comme système de paiement important

VisaNet est le réseau mondial de Visa. En octobre 2023, VisaNet a été désigné comme un système de paiement important (« SPI ») en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, le plaçant sous la surveillance formelle de la Banque du Canada (« la Banque »). Cette désignation est soumise *aux critères et aux normes de gestion du risque de la Banque pour les systèmes de paiement importants*. Le présent document fournit un résumé de l'auto-évaluation de la Corporation Visa Canada (« Visa Canada ») en ce qui concerne ces critères et normes.

Statistiques annuelles pour le Canada*

Mesure	2024	2023
Volume total de paiements	6,5 milliards	5,9 milliards
Valeur totale des transactions	445 milliards \$ US	422 milliards \$ US

*Ces données sont basées sur l'année civile, avec les chiffres du 31 décembre.

Divulgence narrative norme par norme

Norme 1 : Base juridique

Un SPI devrait avoir une base juridique bien fondée, claire, transparente et exécutoire pour chaque aspect matériel de ses activités dans toutes les juridictions pertinentes. *

*Toutes les 18 normes de la boîte sont des normes de Critères et de gestion du risque pour les systèmes de paiement importants émises par la Banque du Canada

Visa Canada est une société régie par les lois de la Nouvelle-Écosse et est indirectement détenue par Visa, une société cotée en bourse constituée en vertu des lois du Delaware, aux États-Unis. Visa Canada est responsable de l'exploitation du système de paiement de Visa dans la région du Canada et agit principalement en vertu de la loi de l'Ontario. Visa Canada s'associe avec ses participants directs (appelés les clients) qui sont généralement les institutions financières (comme les banques) ainsi que d'autres participants non directs comme les institutions de monnaie électronique et les institutions de paiement, et d'autres partenaires de l'industrie, pour permettre les paiements électroniques et les services associés.

Chaque nouveau client de Visa Canada est tenu d'exécuter un accord qui établit la base juridique pour la participation du client au système de paiement de Visa au Canada. L'accord exige, entre autres choses, que chaque client se conforme aux Règles fondamentales de Visa / aux Règles sur les produits et services de Visa (« RFV/RPSV ») ainsi qu'à toutes les lois applicables.

Les règles RFV/RPSV ont établi les spécifications et les normes pour les transactions de paiement effectués par carte, qui préservent l'intégrité et la confiance dans l'écosystème de Visa et la marque Visa. Ils définissent les rôles et les responsabilités des quatre participants principaux (émetteur, acquéreur, commerçant et titulaire de carte) dans une transaction de paiement. Ils ont également établi le cadre juridique pour la participation au système de paiement; les règles autour de l'émission de cartes et de l'acquisition des transactions commerciales; les obligations de paiement, de traitement des transactions et de règlement; et les processus de conformité et d'arbitrage.

En signant l'accord, chaque client est expressément tenu par contrat de se conformer aux dispositions des règles RFV/RPSV. Cela fournit la sécurité juridique en ce qui concerne les droits et les obligations de Visa Canada et des clients. Visa Canada est confiante que le cadre juridique décrit ci-dessus est exécutoire dans chaque juridiction au sein de laquelle il opère au Canada.

Le cadre des documents juridiques de Visa Canada (*c'est-à-dire*, les accords et les règles RFV/RPSV) établit un ensemble clair de règles et de procédures pour la participation à Visa au Canada. Les règles et les procédures sont rédigées et structurées le plus clairement possible, avec chaque chapitre centré sur un élément spécifique du système de paiement de Visa.

Visa Canada entreprend un examen juridique complet pour s'assurer que tout nouveau produit ou changement aux règles RFV/RPSV n'est pas en conflit avec les exigences juridiques applicables et est permis en vertu des lois fédérales et provinciales canadiennes. Cette approche aide à assurer que les règles RFV/RPSV, ainsi que les procédures et les obligations contractuelles que Visa Canada a avec ses clients, sont exécutoires dans toutes les juridictions canadiennes pertinentes. En outre, en cas de conflit entre une règle de Visa, une procédure ou une loi applicable, la loi applicable aura préséance.

Norme 2 : Gouvernance

Un système de paiement important (SPI) doit être doté de dispositifs de gouvernance clairs et transparents, qui favorisent la sécurité et l'efficacité du SPI, renforcent la confiance dans les marchés qu'il dessert et contribuent à leur bon fonctionnement, et qui tiennent compte d'autres considérations d'intérêt public pertinentes ainsi que des objectifs des parties prenantes concernées.

Visa et chacune de ses filiales (« Visa ») reconnaissent que le but de la gestion du risque efficace est la création et la protection de la valeur, et qu'il améliore la performance, encourage l'innovation et soutient la réalisation des objectifs des parties prenantes.

Visa Canada adopte expressément la *Politique mondiale de gestion du risque* et le *Cadre de gestion du risque d'entreprise* (« CGRE ») de Visa, qui clarifient l'approche globale de gestion du risque de Visa. Ils décrivent les objectifs et les rôles joués par les trois lignes de défense pour gérer les risques des entités de Visa, permettant ainsi à Visa Canada d'aider à soutenir l'intégrité et la stabilité du système financier canadien en général, ainsi que les intérêts des parties prenantes concernées.

Les responsabilités de gestion du risque de Visa comprennent la surveillance des cadres de gestion du risque de Visa pour aider à assurer leur adéquation et leur efficacité globales, l'approbation du cadre d'appétit du risque de Visa et des limites de l'appétit du risque et en assurant le maintien d'un système solide de contrôles internes, de politiques et de processus de gestion du risque.

Nous sommes convaincus dans la valeur que Visa Canada apporte à l'écosystème de paiements canadien, grâce à nos engagements en matière de protection du consommateur, de sécurité du réseau et de solutions de résilience. Visa Canada s'engage à maintenir l'intégrité de l'écosystème de paiements canadien, y compris à travers l'interdiction des transactions illégales sur le réseau Visa et les programmes de conformité connexes pour faire respecter cette interdiction.

Visa a établi un cadre de gouvernance d'entreprise complet, y compris les *lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise*, et un *code de conduite des affaires et d'éthique*, qui définissent les lignes de responsabilité et de reddition de comptes. Ces documents sont accessibles au public sur le site Web des relations avec les investisseurs de Visa et régulièrement partagés avec les autorités concernées et les clients. Visa Canada tire parti de ces lignes directrices, cadres et politiques.

En outre, Visa Canada maintient un conseil d'administration qui supervise les activités de gestion du risque de Visa Canada, les processus et l'exposition au risque pour assurer leur adéquation et leur efficacité globales. Le Conseil de Visa Canada supervise également l'évaluation et la gestion de la résilience opérationnelle et cybernétique de la compagnie.

Norme 3 : Cadre pour la gestion globale du risque

Un SPI devrait avoir un cadre de gestion du risque solide pour la gestion de manière globale des risques juridiques, de crédit, de liquidité, opérationnels et autres.
--

Visa a un programme de gouvernance et de gestion du risque robuste, y compris une *Politique de gestion du risque* bien documentée, le *CGRE*, le *Cadre d'appétit du risque* (« CAR »), les chartes du comité de gouvernance et d'autres cadres de soutien de gestion du risque, les politiques et les lignes directrices qui fournissent la structure et les conseils à tous les employés pour la gestion du risque globale. Visa Canada tire parti de ces lignes directrices, cadres et politiques.

Politique de gestion du risque

Visa Canada reconnaît qu'une gestion du risque efficace est requise pour atteindre les objectifs de ses partenaires. L'approche de Visa Canada pour la gestion du risque est régie par la *Politique mondiale de gestion du risque* et exécutée par les employés de Visa Canada, les gestionnaires et directeurs. La politique est conçue pour établir la base de gestion du risque pour Visa, les clients de Visa et l'écosystème de paiements. La politique et les cadres de soutien favorisent la conformité avec les règles de Visa, les procédures, les lois applicables, les règlements, les normes de l'industrie pertinentes et les meilleures pratiques. La politique est révisée régulièrement pour confirmer qu'elle demeure pertinente et est efficace pour répondre aux objectifs d'affaires déclarés. Visa Canada a adopté la *Politique mondiale de gestion du risque* de Visa.

Cadre de gestion du risque d'entreprise (« CGRE »)

Le CGRE soutient la réalisation des objectifs de Visa grâce à une approche cohérente et pragmatique à la gestion du risque. Il fournit une approche globale de la façon dont Visa gère le risque, l'effet de l'incertitude sur les objectifs et est soutenu par des *cadres de gestion du risque* sur mesure qui fournissent plus de détails et de contexte dans les catégories de risque de Visa. Le CGRE s'appuie sur les principales pratiques de gestion du risque du milieu, y compris le *Comité des organisations de parrainage de la Commission de Treadway* (« COSO »), la *Gestion du risque d'entreprise* (« GRE ») et le *Cadre intégré et les Principes pour les infrastructures des marchés financiers* (« PIMF »). Le Cadre incorpore également les lignes directrices des organismes de réglementation tels que les agences bancaires fédérales (Federal Banking Agencies ou FBA) aux États-Unis et la Banque d'Angleterre (Bank of England ou BoE).

Systeme de gestion du risque

Visa dispose d'un système de gestion du risque qui lui permet d'identifier, d'évaluer, de maîtriser et de signaler les risques dans l'ensemble de l'entreprise. L'utilisation de cet outil permet à la première ligne de défense d'avoir une visibilité sur ses risques et à la deuxième ligne de défense d'examiner et de remettre en question les risques à mesure qu'ils évoluent. L'outil pilote la gestion du risque quotidienne grâce à des alertes automatisées conformément aux flux de travail désignés et permet à la première ligne de défense d'être plus efficace dans la saisie, la mise à jour et la communication des informations relatives au risque. Il permet également d'améliorer l'analyse des risques et des tendances ainsi que le suivi et la surveillance. Divers autres systèmes sont utilisés par les première et deuxième lignes de défense respectives pour piloter les activités de gestion du risque dans leur contexte commercial.

L'efficacité des politiques, des procédures et des systèmes de gestion du risque de Visa Canada est régulièrement évaluée grâce à des audits entrepris par l'équipe d'audit interne de Visa.

Norme 4 : Risque de crédit

Un SPI devrait mesurer efficacement, surveiller et gérer ses expositions de crédit aux participants et celles découlant de ses processus de compensation et de règlement des paiements. Un SPI doit maintenir des ressources financières suffisantes pour couvrir son exposition de crédit résultant du défaut du participant et de ses filiales qui générerait la plus grande exposition de crédit globale pour le SPI dans des conditions de marché extrêmes mais plausibles.

Pour aider à assurer l'intégrité et la confiance dans l'écosystème de paiement de Visa, Visa Canada prend la responsabilité ultime pour les obligations de règlement et est exposée au risque de règlement de crédit des clients de Visa. Visa Canada suit un appétit du risque conservateur pour le risque financier, visant des pertes de crédit minimales et en assurant des règlements précis et en temps opportun.

Visa dispose d'un CAR défini au sein de son CGRE, dont Visa Canada tire parti au Canada. L'équipe chargée du risque de règlement de crédit mondial (« RRC mondial ») maintient une politique et des procédures de risque de crédit complètes pour gérer le risque de crédit, y compris les évaluations des clients, les évaluations du risque par pays et les mécanismes de suivi et d'information.

L'équipe de RRC nord-américaine gère le risque de crédit des clients aux États-Unis et au Canada, travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de RRC mondial pour faire face aux expositions de crédit importantes. La gestion du risque de crédit est soutenue par la politique du risque de règlement du crédit, la politique de gestion du capital et des dividendes, et la politique du Trésor, avec des outils permettant d'évaluer rapidement le risque de crédit.

Norme 5 : Garantie

Un SPI qui nécessite une garantie pour gérer son exposition de crédit ou les expositions de crédit de ses participants devrait accepter une garantie avec un faible crédit, de liquidité et de marché. Un SPI devrait également définir et faire respecter des limites de coupure et de concentration de manière suffisamment conservatrices.

La politique de risque de règlement de crédit exige une garantie de certains clients en ce qui concerne les obligations de règlement en fonction du résultat de leur évaluation du risque de crédit initiale ou annuelle. Une garantie supplémentaire peut être demandée à tout moment, en fonction de la solvabilité du client et de la croissance de l'exposition au règlement. Les politiques de Visa incluent également un processus de renonciation de garantie clair, y compris les escalades associées. Les politiques sont actualisées annuellement. Visa Canada opère conformément à ces politiques mondiales.

L'équipe de RRC utilise un système d'enregistrement en temps quasi réel pour l'exposition du règlement et la gestion des garanties. Le système stocke les documents de garantie pertinents et est accessible à tous les analystes de RRC à l'échelle mondiale. Visa utilise également un dépositaire tiers qui établit le prix de la garantie de titres sur une base quotidienne, avec ces informations téléversées sur le système d'enregistrement de RRC pour l'exposition au règlement et la garantie.

La politique de risque de règlement de crédit de Visa établit les exigences concernant la collecte et la libération de la garantie de et pour les clients, restreignant la garantie admissible à celle qui est de haute qualité de crédit et de liquidité et qui a un faible risque de marché. Il y a un système en place pour soutenir l'approche de gestion de la garantie de Visa Canada et les accords de sécurité du programme donnent à Visa Canada des droits juridiques sur la garantie.

Norme 6 : Risque de liquidité

Un SPI devrait mesurer efficacement, surveiller et gérer son risque de liquidité. Un SPI doit maintenir des ressources liquides suffisantes dans toutes les devises concernées pour effectuer le règlement des obligations de paiement le jour même et, le cas échéant, intrajournalier et pluriquotidien, avec un degré de confiance élevé dans un large éventail de scénarios de crise potentiels qui devraient inclure, sans s’y limiter, la défaillance du participant et de ses affiliés qui générerait l’obligation de liquidité globale la plus importante pour le SPI dans des conditions de marché extrêmes, mais plausibles.

Visa Canada maintient une liquidité suffisante pour les paiements le jour même pour acquérir des clients en ligne avec les règles RFV/RPSV.

Visa utilise un CAR conservateur au sein de son CGRE, pour minimiser le risque de liquidité. La politique du Trésor décrit la gestion de la liquidité, les marchés de capitaux, la gestion des investissements et la gestion du risque de change en précisant les investissements acceptables et les limites pour les contreparties.

Le Trésor mondial de Visa surveille la liquidité intrajournalière pour une visibilité en temps réel des positions et des obligations entre les devises. Les points de déclenchement convenus assurent une action rapide pour tout déficit de liquidité en garantissant des ressources liquides suffisantes pour les règlements le jour même, même si le plus grand client de débit net ne parvient pas à régler.

Visa teste la suffisance de liquidité quotidiennement selon les normes de la Banque des Règlements Internationaux (« BRI ») avec les résultats rapportés régulièrement. L’équipe de RRC atténue le risque d’insolvabilité en exigeant une garantie, complétée par un flux de trésorerie disponible pour reconstituer les ressources en cas de besoin. Tous les règlements sont effectués *par* virement électronique au moyen des systèmes à règlement brut en temps réel (« RBTR »).

La gestion du risque de liquidité du Trésor mondial comprend des outils pour la surveillance intrajournalière et assure des ressources fiables sous des scénarios de stress. Pour des informations plus détaillées, se référer à la norme 3.

Norme 7 : Finalité du règlement

Un SPI doit fournir un règlement final clair et certain à la fin de la date de la valeur. Lorsque nécessaire ou préférable, un SPI doit fournir un règlement final intrajournalier ou en temps réel.

Les RFV/RPSV établissent le cadre pour le processus de règlement de Visa en détaillant les responsabilités de Visa Canada et les obligations des clients liées aux paiements. Ces règles sont fournies aux clients lors de l’admission et disponibles au public sur le site Web de Visa Canada en assurant la finalité du règlement en exigeant que les émetteurs remplissent leurs obligations de paiement. L’acquéreur doit également régler les litiges ou les rétrocessions conformément aux RFV/RPSV. Les accords et les RFV/RPSV fournissent la sécurité juridique pour les clients de Visa Canada, exécutoire dans toutes les juridictions d’opération. Visa exploite un système de règlement net avec le traitement par lots. Les règlements quotidiens pour le Canada utilisent le système RBTR Lynx de Paiements Canada en assurant un règlement final à la date de la valeur. Les clients reçoivent des rapports de règlement quotidiens *via* la plateforme de Visa Access. Les cycles de compensation et de règlement de 24 heures de Visa impliquent des collectes de fichiers pré-planifiées avec des positions de règlement nets partagées en interne et avec les clients. Les dispositions de liquidité couvrent les déficits potentiels, assurant un règlement en temps opportun. Visa garantit le règlement au Canada couvrant les paiements par défaut pour assurer que les acquéreurs sont payés. Les RFV/RPSV empêche la révocation unilatérale des paiements autorisés mais non réglés en assurant que les obligations sont remplies même dans les cas d’insolvabilité.

Norme 8 : Règlements en argent

Un SPI doit effectuer ses règlements d’argent en monnaie de la banque centrale lorsque possible et disponible. Si l’argent de la banque centrale n’est pas utilisé, un SPI doit minimiser et contrôler strictement le risque de crédit et de liquidité découlant de l’utilisation de l’argent de la banque commerciale.

Visa effectue des règlements en argent à travers plusieurs services de règlement net en plusieurs devises en utilisant à la fois les banques centrales et commerciales chaque jour ouvrable. Au Canada, les banques commerciales sont utilisées. Les clients dans une position de débit nette doivent régler leur position avec un compte de Visa Canada désigné avant une heure de fermeture quotidienne, tandis que Visa Canada règle les positions de crédit nettes des clients sur la même base. Les banques commerciales sont également utilisées pour le Service de règlement international (« SRI »). L’équipe

de RRC surveille la santé financière des agents de règlement chaque trimestre et tout signe de détérioration entraîne une action rapide de la part de l'équipe du Trésor.

Les banques de règlement sont choisies en fonction d'un certain nombre de critères répondant aux exigences de contrepartie minimales établies par la politique du Trésor. Les cotes de crédit et les évaluations des banques de règlement sont revues annuellement par l'équipe nord-américaine de RRC. L'équipe de RRC nord-américaine surveille en continu les risques de crédit et de liquidité des banques de règlement en analysant leur environnement réglementaire, la capitalisation, la liquidité et l'exposition à Visa.

Le SRI gère les transactions transfrontalières par l'intermédiaire des banques commerciales avec des comptes de monnaie ségrégués et des positions de règlement surveillées. Les réseaux de règlement nationaux quotidiens à zéro minimisant l'exposition nocturne aux banques commerciales. Le Trésor mondial de Visa surveille les volumes de règlement et réconcilie les comptes bancaires intrajournaliers et de fin de journée.

Les accords avec le client exigent que les fonds payés sont finaux et irrévocables et faits avant les heures de fermeture de la banque centrale. Les instructions de paiement utilisent des mécanismes établis comme SWIFT en assurant un règlement final et irrévocable. Le règlement par l'intermédiaire des comptes de la banque centrale se produit simultanément pour les participants tandis que les reçus et les paiements des banques commerciales ont lieu tout au long de la journée lorsque les limites de liquidité le permettent. Les contrats bancaires de règlement et les procédures d'opération convenues assurent les règlements à la date de la valeur.

Norme 9 : Règles et procédures en cas de défaut du participant

Un SPI devrait avoir des règles et des procédures efficaces et clairement définies pour gérer la défaillance d'un participant. Ces règles et procédures devraient être conçues pour assurer que le SPI peut prendre des mesures en temps opportun pour contenir les pertes et les pressions de liquidité et continuer à répondre à ses obligations.

L'équipe de RRC gère activement et atténue les risques associés au crédit du client et aux défauts. Les clients de Visa doivent remplir leurs obligations de règlement en temps opportun. Si un client ne parvient pas à régler une transaction, le Trésor mondial de Visa s'engage avec le client pour comprendre l'échec et demander un remboursement. L'équipe de RRC évalue la situation pour déterminer si elle constitue un défaut et décide des actions nécessaires, y compris la suspension potentielle de l'accès du client à Visa.

Visa prend des mesures pour prévenir les pertes financières, y compris en utilisant des sources de garantie et de liquidité et peut suspendre les activités du client pour protéger l'écosystème de paiements. En cas d'échec du client, la protection du consommateur reste intacte et les litiges sont traités normalement.

L'équipe de RRC surveille les signes avant-coureurs et utilise diverses sources de données pour identifier les clients à risque. En cas de non-règlement, l'équipe de RRC s'entretient avec le client pour comprendre la cause et peut demander une garantie si nécessaire. Visa peut compenser les positions pour limiter l'exposition et demander un remboursement immédiat.

Visa Canada examine les capacités de surveillance de tiers pour gérer les risques de concentration. Les garanties financières sont utilisées avant les propres fonds de Visa Canada si un client ne parvient pas à remplir ses obligations. Visa Canada a accès à la liquidité et suit des politiques documentées pour gérer les défauts.

Une version publique des RFV/RPSV est disponible sur le site Web de Visa Canada en détaillant la capacité de Visa à réduire le risque du client. Les tests réguliers assurent que l'impact des défauts est quantifié et que les procédures sont validées.

Norme 10 : Risque commercial général

Un SPI doit identifier, surveiller et gérer son risque commercial général et détenir suffisamment d'actifs nets liquides pour couvrir les pertes commerciales générales potentielles de sorte qu'il peut poursuivre les opérations et les services en tant que préoccupation en cours si ces pertes se matérialisent. En outre, les actifs nets liquides devraient à tout moment être suffisants pour assurer un rétablissement ou une liquidation ordonnée des opérations et des services critiques.

Visa Canada opère selon le CGRE de Visa. L'approche de gestion du risque de Visa est supervisée par le Conseil charté de Visa, les comités de gestion et les groupes de travail et suit le modèle des trois lignes de défense (3LDD) :

1. **Première ligne** : propriétaires du risque responsables de la gestion des risques dans les opérations quotidiennes;
2. **Deuxième ligne** : superviseurs indépendants qui examinent et remettent en question les activités de gestion du risque de la première ligne;
3. **Troisième ligne** : fournisseurs d'assurance indépendants qui assurent l'efficacité de la première et deuxième ligne.

La gestion du risque est intégrée à divers processus d'affaires, y compris l'évaluation des nouvelles initiatives d'affaires, les évaluations du risque de tiers, l'auto-évaluation du contrôle du risque et la gestion du risque de règlement de crédit. Visa assure qu'elle a les ressources et l'expertise appropriées pour maintenir la responsabilité du risque et a des processus de budgétisation et de prévision robustes pour gérer les dépenses de fonctionnement efficacement.

Gestion de la liquidité : Visa gère activement le risque de liquidité par une surveillance et des prévisions quotidiennes. La compagnie possède des installations pour le financement du jour même, notamment des installations de découvert et de crédit renouvelable pour gérer les sorties d'espèces inattendues ou importantes. Le Trésor mondial de Visa mesure l'exposition au flux de trésorerie et la deuxième ligne de défense assure une gestion du risque efficace.

Les membres du Conseil de Visa établissent l'appétit du risque annuel et toutes les exceptions sont gérées à travers les processus de gouvernance du risque. Visa détient suffisamment d'actifs sûrs et liquides, en espèces et en investissements, pour soutenir ses activités. Au 30 septembre 2024, Visa avait 12 milliards de dollars en espèces et en équivalents en espèces et 5,4 milliards de dollars en titres de dette disponibles pour la vente. Ces actifs sont principalement investis dans les titres du Trésor des États-Unis et d'agence parrainé par le gouvernement, conçus pour répondre aux besoins en capital de roulement et de liquidité.

En cas de perte significative, Visa dispose d'outils pour reconstruire les ressources financières, notamment en conservant ses bénéfices et en injectant des capitaux provenant d'autres entités de Visa. Les risques d'affaires généraux sont gérés au sein du CGRE de Visa, s'assurant ainsi de pouvoir identifier, surveiller et atténuer les pertes potentielles.

La politique de gestion du capital et de dividendes de Visa comprend des dispositions pour les pertes d'affaires garantissant que tous les capitaux propres sont détenus en tant qu'actifs nets liquides pour couvrir les exigences de crédit et de risque d'affaires générales.

Norme 11 : Risques de garde et d'investissement

Un SPI doit sauvegarder ses propres actifs et ceux de ses participants et minimiser le risque de perte et le retard dans l'accès à ces actifs. Les investissements d'un SPI doivent être dans des instruments avec des risques minimaux de crédit, de marché et de liquidité.

Visa Canada fait affaire avec une banque dépositaire hautement réglementée et bien supervisée en Amérique du Nord, ce qui garantit des pratiques comptables rigoureuses, des procédures de garde et des contrôles internes pour protéger les actifs des clients.

La politique mondiale du Trésor et les lignes d'investissement établissent les exigences minimales et les limites pour les investissements sont surveillées quotidiennement pour la conformité. Les propres fonds de Visa Canada et la garantie en espèces sont détenus avec notre banque de dépositaire, ce qui assure un accès rapide à ces actifs en cas de besoin.

Les lignes directrices en matière d'investissement limitent les investissements par produit et par contrepartie, ce qui permet à Visa de ne pas être trop exposée en cas d'incidents de crédit. L'argent en espèces est détenu à une institution financière de qualité d'investissement, accessible le jour même. L'équipe de RRC surveille et évalue la qualité du crédit du dépositaire chaque année avec la surveillance de l'équipe de la deuxième ligne de défense de la gestion du risque financier.

Les données financières auditées de Visa indiquent le profil de risque de son portefeuille d'investissement. Visa Canada a accès au portefeuille d'investissement de Visa pour couvrir les déficits de liquidité.

La conformité avec la politique du Trésor est surveillée quotidiennement, est déclarée toutes les deux semaines à la gestion et chaque trimestre au Conseil d'administration. La politique du Trésor est révisée et approuvée annuellement.

La politique du Trésor et les lignes d'investissement documentent les cotes de contrepartie minimales et établissent les limites de crédit, de durée et de concentration pour le portefeuille. Tous les investissements sont accessibles le jour même, avec des processus de liquidation bien établis.

Le risque d'affaires général est géré au sein du CGRE de Visa Canada, assurant l'identification, la surveillance et la gestion des pertes potentielles. Tous les capitaux propres sont détenus en actifs nets liquides, couvrant les exigences de crédit et de risque d'affaires générales. Le montant du risque d'affaires général est basé sur l'analyse de scénario de test de stress, assurant une couverture de risque adéquate.

Norme 12 : Risque opérationnel

Un SPI doit identifier les sources plausibles de risque opérationnel à la fois interne et externe et atténuer leur impact à travers l'utilisation des systèmes appropriés, de politiques, de procédures et de contrôles. Les systèmes doivent être conçus pour assurer un haut degré de sécurité et de fiabilité opérationnelle et doivent avoir une capacité adéquate et évolutive. La gestion de la continuité des affaires doit viser un rétablissement en temps opportun des opérations et l'exécution des obligations du SPI, y compris en cas de perturbation à grande échelle ou majeure.

Le Conseil d'administration de Visa Canada et la direction prennent des décisions dans l'intérêt de Visa Canada en tenant dûment compte des obligations réglementaires de Visa Canada, y compris des liens entre son risque opérationnel et la résilience opérationnelle.

Comme indiqué dans la norme 2, Visa dispose d'un programme de gouvernance et de gestion du risque robuste, y compris une politique de gestion du risque bien documentée, un CGRE, un CAR, des chartes des comités de gouvernance et d'autres cadres, politiques et les lignes directrices en matière de gestion du risque, qui fournissent la structure et les conseils à tous les employés pour la gestion du risque globale. Visa Canada s'appuie sur ces lignes directrices, cadres et politiques, le cas échéant.

Visa Canada adopte les cadres de risque mondiaux et fournit la gouvernance et effectue la surveillance de la gestion du risque. Le Conseil d'administration de Visa Canada supervise le cadre de risque de Visa Canada, les programmes de risque et l'efficacité des contrôles. Visa Canada s'appuie sur la fonction d'audit de Visa.

Le Cadre de gestion du risque opérationnel (« CGRO ») fournit un aperçu pour la gestion et le personnel pour identifier, mesurer, gérer et signaler tous les types de risques opérationnels conformément au modèle 3LDD (tel qu'établi dans la norme 3).

Visa Canada applique le CGRO du niveau mondial et d'autres cadres adaptés dans sa gestion du risque opérationnel au Canada et assure que Visa Canada opère conformément à ces cadres. Voici les composants clés du cadre de risque opérationnel mondial :

Risque opérationnel

LE CGRO formalise les activités établies pour identifier, évaluer, traiter et surveiller les risques opérationnels de Visa. Le cadre donne une vue d'ensemble de la manière dont nous permettons l'identification, l'évaluation et la connaissance des risques opérationnels auxquels Visa est exposée et permet la transparence des activités de surveillance des risques opérationnels. La portée comprend les risques inhérents à la conception, à la gestion, à la performance et à la gouvernance liés aux personnes de Visa, aux événements externes, aux relations externes, aux modèles et aux processus et aux contrôles internes. Il fait également référence aux programmes de Visa qui prennent en charge la gestion holistique du risque opérationnel, la résilience opérationnelle, la sécurité de l'information, la sécurité physique, le programme de gestion du cycle de vie de tiers (« PGCT ») et le modèle de gestion du risque (« MGR »). L'identification, la gestion et la gouvernance efficaces des risques opérationnels sont essentielles pour :

- la compréhension du profil de risque opérationnel et de l'environnement de contrôle;
- la durabilité, la résilience, la sécurité et la performance des opérations de Visa;
- l'atteinte des objectifs de risque opérationnel de Visa et à son tour, des capacités de résilience opérationnelle améliorées; et,
- le maintien de la résilience de l'infrastructure de paiement et de l'écosystème de Visa Canada.

Les processus d'évaluation du risque, y compris les auto-évaluations du risque et du contrôle (« AERC »), facilitent l'identification et l'évaluation de tout point unique d'échec. Celle-ci est complétée par le programme d'assurance de contrôle, qui fournit une assurance périodique sur les contrôles liés aux risques opérationnels inhérents plus élevés de Visa.

Visa Canada applique le programme mondial d'événements de risque opérationnel qui concerne les accidents réels ou évités de justesse liés aux personnes en lien avec le processus, les systèmes ou les événements externes. Cela permet

l'identification des améliorations opérationnelles pour éviter les pertes ou les problèmes récurrents. En outre, le programme de gestion des problèmes entraîne des améliorations dans les faiblesses et les échecs des contrôles en identifiant les problèmes à partir des événements, des vulnérabilités et des incidents pour conduire des améliorations dans l'environnement de contrôle global à travers Visa Canada.

Technologie et risque cybernétique

Visa Canada opère conformément au Cadre mondial de gestion du risque technologique et fournit la surveillance prise en charge par les équipes de la technologie mondiale et du cyberrisque. Les équipes chargées des risques cybernétiques et technologiques au niveau mondial sont une équipe d'experts en la matière qui opère conformément aux cadres, aux politiques et aux procédures qui s'appliquent à Visa ainsi qu'à l'appétit du risque défini sur la disponibilité et la fiabilité, la sécurité des données et les risques d'intégrité des données pour Visa Canada.

Norme 13 : Accès

Un SPI doit avoir des critères objectifs, basés sur le risque et divulgués publiquement pour la participation qui permettent un accès équitable et ouvert

Les RFV/RPSV établissent les normes et les spécifications pour les transactions de paiement par carte, assurant l'intégrité et la confiance dans l'écosystème de Visa. Elles définissent les rôles et les responsabilités des émetteurs, des acquéreurs, des commerçants et des titulaires de cartes et établissent le cadre juridique pour la participation au système de paiement, y compris l'émission des cartes, l'acquisition des transactions commerciales, le traitement des paiements, les obligations de règlement et les processus de conformité. Les clients acceptent de se conformer à ces règles en signant des accords, fournissant la sécurité juridique pour Visa et ses clients. Les RFV/RPSV, mises à jour tous les deux ans, sont cruciales pour les opérations de Visa et couvrent les exigences générales et spécifiques pour les produits et les services. Visa évalue les demandes d'adhésion à travers une approche consultative impliquant les équipes de licence du client, juridique et du risque pour assurer la conformité. Les clients doivent adhérer aux RFV/RPSV et payer les frais associés. Les participants indirects, tels que les agents de tiers, doivent également se conformer, les participants directs étant responsables de leurs actions. Les RFV/RPSV sont confidentielles mais partiellement disponibles publiquement et la non-conformité peut entraîner des amendes, des enquêtes ou des interdictions. Visa surveille la conformité par l'intermédiaire de l'équipe du risque et peut imposer des contrôles supplémentaires si nécessaire.

Norme 14 : Modalités de participation à niveaux

Un SPI doit identifier, surveiller et gérer les risques matériels pour le SPI découlant des modalités de participation à niveaux.

Tous les clients de Visa doivent se conformer aux exigences d'accès de la norme 13 et exécuter un accord *selon* la norme 1, établissant une relation contractuelle avec Visa Canada et l'adhésion aux normes des RFV/RPSV. Visa Canada définit la participation comme directe (les clients principaux avec responsabilité directe et une licence pour émettre/acquérir des transactions de paiement) ou indirecte (les entités parrainées par les clients principaux avec une licence et des accords avec le commanditaire et Visa Canada).

Les participants indirects subissent un processus d'intégration et un engagement continu permettant à Visa Canada de recueillir des informations et de gérer les risques de crédit. La participation à niveaux, où les participants directs fournissent des services aux entités indirectes, peuvent créer des risques d'exposition de crédit, qui sont évalués régulièrement. L'équipe de RRC surveille ces risques mensuellement, en examinant l'exposition et les garanties financières. Les nouveaux clients doivent exécuter un accord de services exigeant la conformité aux RFV/RPSV et aux lois applicables. Visa Canada surveille le risque de nivellement chaque trimestre et approuve les nouveaux clients associés en fonction de l'impact du risque de crédit. Visa gère la résilience de l'écosystème en suivant les incidents et en surveillant les risques de concentration et les tendances. Les risques de non-conformité sont gérés par l'intermédiaire de programmes proactifs et réactifs. Visa Canada adopte un CGRE mondial, approuvé par le Comité du risque d'entreprise, pour les actions d'atténuation. La fonction de risque de Visa Canada supervise la gestion du risque de l'écosystème au Canada, assurant la sécurité et l'intégrité de l'écosystème de paiement de Visa.

Norme 15 : Efficacité et efficience

Un SPI doit être efficace et efficace en répondant aux exigences de ses participants et des marchés qu'il sert, avec une considération particulière pour les intérêts des utilisateurs finaux.
--

Visa Canada opère dans un marché concurrentiel et dynamique, nécessitant une innovation continue pour répondre aux besoins des utilisateurs du service en évolution tout en gérant les coûts pour assurer la rentabilité. Les services de Visa Canada sont conçus pour répondre aux besoins de ses clients, notamment les commerçants, les titulaires de cartes, les acquéreurs et les émetteurs de cartes, grâce à des services de compensation et de règlement efficaces et efficients, à une technologie de pointe et à une vaste gamme de produits de paiement. Visa Canada investit dans les nouvelles technologies de paiement, telles que les paiements sans contact, les paiements mobiles, les transactions à jetons et les API, tout en maintenant les capacités de traitement des transactions critiques avec une haute disponibilité et une faible latence. En utilisant les normes de communication et de traitement acceptées à l'échelle internationale, Visa Canada collabore avec les organismes de normalisation de l'industrie pour introduire et réviser les normes en fonction de la demande du client. Visa Canada offre divers instruments de paiement, y compris les cartes d'affaires, commerciales, de crédit, de débit, prépayées et virtuelles, adaptés à divers besoins des clients. Le CGRE définit et mesure les objectifs d'efficacité et d'efficience, pris en charge par les audits internes et les évaluations externes, assurant un contrôle robuste et la résilience opérationnelle.

Norme 16 : Procédures de communication et normes

Un SPI doit utiliser les procédures et les normes de communication qui répondent aux pratiques communes de l'industrie et utilisent ou s'adaptent aux procédures et aux normes de communication pertinentes acceptées à l'échelle internationale pour faciliter la compensation des paiements, le règlement et l'enregistrement efficaces.

Visa Canada collabore avec les organismes de normalisation de l'industrie des paiements, tels que ISO, pour examiner, réviser et appliquer les normes de communication et de traitement acceptées à l'échelle internationale pour les opérations de Visa. Pour le traitement des transactions d'autorisation, Visa utilise la norme ISO, améliorée pour le système de traitement de Visa. Pour la compensation et le règlement, Visa utilise son propre format d'échange de compensation BASE II. En tant qu'utilisateur d'une « entité financière supervisée » enregistré de SWIFT, Visa Canada tire parti du réseau SWIFT pour le transfert de fonds entre ses services de règlement, en utilisant les types de message SWIFT normalisés pour les transferts de banque à banque et la surveillance en temps réel des comptes de règlement. Visa Canada travaille en continu avec l'industrie des paiements pour mettre en œuvre et promouvoir de nouvelles normes, répondant à la demande des clients et améliorant l'efficacité de l'industrie des paiements.

Norme 17 : Divulgence des règles, des procédures clés et des données du marché

Un SPI doit avoir des règles et des procédures claires et complètes et devrait fournir des informations suffisantes pour permettre aux participants d'avoir une compréhension précise des risques, des frais et des autres coûts matériels qu'ils encourent en participant au SPI. Toutes les règles pertinentes et les procédures clés devraient être divulguées publiquement

Visa Canada met à jour ses règles de Visa tous les six mois, partageant ces mises à jour avec les régulateurs, les clients et le public. Un résumé des changements est inclus dans chaque publication à des fins de clarté. Le cadre juridique de Visa Canada, y compris ses accords et les règles de Visa, établit les règles et les procédures de participation claires. Visa Canada assure les nouveaux produits ou les changements de règles sont conformes aux lois canadiennes par l'intermédiaire d'examen juridiques complets. Les règles de Visa soulignent que la loi applicable a préséance sur toute règle ou procédure en conflit. Visa Canada maintient des procédures rigoureuses pour gérer les événements exceptionnels et communique les changements de règles aux clients *via* les articles des Nouvelles d'affaires de Visa sur sa plateforme sécurisée. Les RFV/RPSV, publié deux fois par an, décrit les droits et les obligations des clients, avec une version publique disponible en ligne sur le site Web officiel de Visa. Les modifications majeures du système sont communiqués par le biais des publications d'amélioration des activités, soutenues par des lettres techniques et de l'assistance en temps réel. Visa Canada fournit les calendriers de frais détaillés aux clients, examinés et mis à jour régulièrement, avec les modifications de frais communiqués six mois à l'avance. Visa Canada publie un résumé de son auto-évaluation de SPI sur son site Web et divulgue les informations quantitatives telles que les résultats financiers. Visa Canada s'assure que les clients ont accès aux informations et à la formation nécessaires pour gérer les risques et les obligations de participation efficacement.

Norme 18 : Plans de rétablissement

Un SPI doit identifier les scénarios qui peuvent potentiellement l'empêcher d'être en mesure de fournir ses opérations et ses services critiques en tant que préoccupation en cours et évaluer l'efficacité d'une gamme complète d'options pour la récupération ou la liquidation ordonnée. Cela implique la préparation de plans appropriés pour son rétablissement ou la liquidation ordonnée en fonction des résultats de cette évaluation.

Le programme mondial de résilience opérationnelle de Visa suit un cycle structuré d'évaluation, de planification, d'exercice et de formation guidé par les normes réglementaires. Le programme mondial comprend le personnel dédié qui développe et maintient les plans de rétablissement commercial et technique et gère les équipes de gestion de crise sur appel. Le programme consiste en quatre disciplines intégrées : gestion de crise, gestion de la continuité des affaires, résilience des fournisseurs et rétablissement après sinistre informatique. Le directeur des risques de Visa est le responsable de la politique et le promoteur exécutif du programme, tandis que le vice-président senior chargé de la résilience opérationnelle est le responsable du programme. Visa maintient les plans complets de sécurité de la vie et de réponse aux incidents d'affaires et les plans de continuité des affaires, qui sont examinés et mis à jour annuellement. L'efficacité de ces plans est validée par des exercices annuels de scénarios pour assurer la résilience.

Visa a un cadre de gestion du risque de liquidité robuste en place pour faire face au stress financier potentiel. Tel que décrit dans la norme 6, la société mère de Visa Canada maintient une liquidité suffisante pour couvrir toutes pertes financières potentielles. En outre, l'adéquation des liquidités de Visa est testée quotidiennement, avec des rapports réguliers soumis à la haute direction.

En cas de liquidation du client, l'équipe de RRC conserve la garantie du client jusqu'à ce que toutes les obligations soient réglées et confirme l'exposition de règlement zéro. Visa Canada dispose de ressources liquides suffisantes, y compris des réserves de liquidités Visa, pour couvrir les défaillances des participants et autres risques.

Annexe – Définitions des termes

BRI Banque de règlements internationaux

BoE Banque d'Angleterre

COSO Comité des organisations de parrainage de la Commission de Treadway

RRC Risque de règlement de crédit

CGRE Cadre de gestion du risque d'entreprise

FBA Agences bancaires fédérales (Federal Banking Agencies)

SRI Service de règlement international

MGR Modèle de gestion du risque

CGRO Cadre de gestion du risque opérationnel

PIMF Principes pour les infrastructures des marchés financiers

SPI Système de paiement important

CAR Cadre de l'appétit du risque

AERC Auto-évaluations du risque et du contrôle

RBTR Règlement brut en temps réel

PGCT Programme de gestion du cycle de vie de tiers

3LDD Trois lignes de défense

NAV Nouvelles d'affaires de Visa

RFV/RPSV Règles fondamentales de Visa / Règles sur les produits et services de Visa